

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances
locales

Sous matière : Divers

OBJET :
**EXONERATION
DES DROITS
D'OCCUPATION
DU DOMAINE
PUBLIC POUR LES
TERRASSES DES
BARS ET
RESTAURANTS
AU TITRE DE
L'ANNEE 2020
SUITE A LA CRISE
LIEE AU COVID-19**

Séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme SANTINI Delphine donne procuration à Mme BOURREL Marie-Claude,
Mme GRANIER Présillia donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
Mme GAIANI Audrey donne procuration à M. PERLES Bruno,

Absents : Néant

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 03.07.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 03.07.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **17 JUIL. 2020**

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, et notamment son article 11 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'article 1^{er} de l'ordonnance susvisée déterminant les attributions confiées au Maire ;

Considérant le contexte actuel de crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19, qui a immobilisé l'économie du territoire avec un confinement prolongé de la population et la fermeture de la grande majorité des commerces, mesures décidées par le Gouvernement,

Considérant que les acteurs économiques, et notamment les plus petits d'entre eux, ont besoin de mesures concrètes et immédiates d'aide pour maintenir leur trésorerie à flot,

Considérant la nécessité pour la Ville de Castelnaudary de mettre en place des mesures permettant de cibler plus spécifiquement les acteurs économiques de proximité, comportant notamment des mesures d'exonération des droits d'occupation du domaine public.

Il est proposé à l'assemblée d'adopter des mesures d'exonération des redevances d'occupation du domaine public communal pour les terrasses des bars et restaurants, et ce au titre de l'année 2020.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE l'exonération des redevances d'occupation du domaine public communal pour les terrasses des bars et restaurants, et ce au titre de l'année 2020.

AUTORISE Monsieur le Receveur municipal à mettre en application les dispositions définies précédemment.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 juillet 2020.

Ampliation faite le :
17 JUIL. 2020
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
16 JUIL. 2020
Par publication le :
17 JUIL. 2020
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

[Signature]

Hervé ANTOINE



Le Maire,

[Signature]
Patrick MAUGARD

